



ITTO

**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

Distr.
GENERALE

ITTC(XXXII)/19
18 mai 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

TRENTE-DEUXIEME SESSION
13 – 18 mai 2002
Bali, Indonésie

**DECISION 5(XXXII)
CONTRIBUTION DE L'OIBT AU SOMMET MONDIAL
SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (SMDD) 2002**

Le Conseil international des bois tropicaux,

Reconnaissant les liens qui unissent le commerce, l'environnement et le développement durable, contenus dans l'AIBT de 1994 ;

Réaffirmant l'importance de la coopération internationale et du rôle de l'OIBT dans le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) ;

Réaffirmant aussi l'engagement de l'OIBT à œuvrer pour un commerce de bois tropicaux provenant de forêts en aménagement durable dans le but de promouvoir le développement durable ainsi que l'exprime le Plan d'action OIBT de Yokohama 2002-2006 ;

Reconnaissant en outre la pertinence de cet engagement au Sommet mondial du développement durable (SMDD), qui se tiendra à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 7 septembre 2002 ;

Décide de :

1. Prier le directeur exécutif de transmettre le message suivant de l'OIBT au SMDD, devant être pris en considération dans ses débats relatifs aux forêts ;

“ Nous, membres de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) qui compte 56 pays et la Communauté européenne, nous étant réunis à Bali (Indonésie) du 13 au 18 mai 2002 à l'occasion de la trente-deuxième session du Conseil international des bois tropicaux :

“ Portons à l'attention du Sommet mondial sur le développement durable les travaux de valeur de l'OIBT et de ses membres pour réaliser l'objectif consistant à ce que tous les bois tropicaux commercialisés proviennent de forêts en aménagement durable, travaux qui comprennent des lignes directrices sur les politiques à mener, l'édification de capacités, ainsi que le financement et l'exécution de plus de 400 projets de terrain dans plus de 25 pays tropicaux ;

“Soulignons l’engagement de l’OIBT à poursuivre ses travaux en partenariat avec des gouvernements, d’autres organisations internationales, le secteur privé et des organisations de la société civile, et d’apporter à ces partenariats son expérience de promotion du dialogue politique sur l’aménagement durable des forêts, et sa capacité à prendre des mesures qui concrétisent les résultats du débat d’orientation dans des actions aux plans local, national et régional valant illustration réelle de ce que le SMDD préconise comme action sur le terrain. ”

2. Prier le directeur exécutif de représenter l’OIBT au SMDD et, inter alia, de tenir une manifestation en marge du Sommet dont le but sera de mettre en exergue les actions engagées par l’OIBT et les contributions qu’elles apportent à l’aménagement durable des forêts tropicales
3. Autoriser le Directeur exécutif à rechercher auprès de Membres des contributions volontaires à concurrence US\$50 000,00 pour financer la manifestation en marge du Sommet comme indiqué ci-dessus.

* * *